Fondation de France : ouverture au monde par l'art et la pratique artistique des enfants de 6 à 12 ans

Marie-Christine Bordeaux, Marie-Paule Balicco, Hana Gottesdiener, Jean-Christophe Vilatte

La Fondation de France a confié à l'Observatoire des politiques culturelles une étude visant à évaluer la pertinence et l'impact de son appel à projets « Ouverture au monde par l'art et la pratique artistique des enfants de 6 à 12 ans ». Cette étude, initiée en décembre 2007 et coordonnée par Cécile Martin (OPC), a été effectuée en 2008 et restituée en février 2009.

Elle a mobilisé quatre chercheurs de l'université de Grenoble (Marie-Paule Balicco et Marie-Christine Bordeaux, GRESEC) et de l'université d'Avignon (Hana

L'activité de la Fondation de France permet d'ériger en problèmes publics un certain nombre de problèmes de société qui se trouvent dans les angles morts des dispositifs publics et contribue au renouvellement de l'action de l'État et des collectivités.

Gottesdiener et Jean-Christophe Vilatte, Laboratoire Culture et Communication), ainsi qu'un chargé de mission, et a été placée sous la responsabilité de Florence Castera et Elisabeth Wattel-Buclet pour la Fondation de France. L'étude comporte une analyse du contexte de l'appel à projets (contexte interne à la Fondation, et contexte plus global au sein d'autres dispositifs de soutien à des projets de même type). Elle comporte également une analyse qualitative des critères, des procédures de sélection et de suivi des

projets, ainsi qu'une analyse quantitative fondée sur un large panel de dossiers traités par la Fondation. Elle propose enfin un outil d'auto-analyse pour les porteurs de projets, qui a été testé auprès de quelques acteurs volontaires.

Cette étude s'inscrit dans un ensemble de travaux conduits par l'Observatoire des politiques culturelles depuis plusieurs années sur les différentes formes politiques d'organisation de l'éducation artistique et culturelle. Elle apporte un éclairage nouveau sur une activité peu connue au regard des politiques publiques consacrées à ces questions, qui ont été longtemps dominées par des constructions interministérielles avant d'être, plus récemment, appropriées par un nombre croissant de collectivités territoriales. Il s'agit en effet de la générosité privée, de l'investissement des entreprises mécènes et des particuliers dans des projets qui se situent le plus souvent dans les failles de l'action publique. C'est la vocation de la Fondation de France, créée à l'initiative du général De Gaulle, qui est chargée de soutenir et de guider les initiatives de particuliers et d'entreprises mécènes. Elle se situe, selon les termes d'un de ses membres fondateurs, dans un « tiers secteur » d'intervention, intermédiaire entre action publique et initiative privée. Sa particularité est d'accueillir d'autres fondations privées, dites fondations sous égide, de leur fournir un cadre de gestion et d'accompagner éventuellement le choix de leurs axes d'intervention. Sa vocation est de repérer les formes d'action innovantes sur le plan social et culturel, ou de les anticiper. L'activité de la Fondation de France permet d'ériger en problèmes publics un certain nombre de problèmes de société qui se trouvent dans les angles morts des dispositifs publics et contribue au renouvellement de l'action de l'État et des collectivités.

Longtemps associée aux travaux du fonds d'intervention culturelle (FIC) et à différents groupes de réflexion sur le développement culturel, la Fondation de France s'est intéressée aux pratiques artistiques des enfants, non pas à partir d'une réflexion sur la diffusion des œuvres et les publics de la culture, mais à partir de questions de société : la politique de l'enfance, la prévention de la violence, la nécessité d'accompagner des initiatives locales dans des territoires restés en marge de l'action publique. Au-delà de ses objectifs affichés, le programme « Ouverture au monde » occupe deux fonctions : maintenir vivantes des problématiques transversales dont certaines ont été laissées de côté par l'État au moment

de la cessation d'activité du FIC, et mieux répondre aux besoins culturels de certaines populations. Il s'y pose en outre une question importante pour la Fondation : que signifie le rôle d'éclaireur qui est le sien dans le cas du programme « Ouverture au monde » ? La vocation de la Fondation de France est en effet de repérer les formes d'action innovantes sur le plan social et culturel, ou de les anticiper. Son programme le plus connu (et le plus populaire) dans le monde culturel est celui des « nouveaux commanditaires de l'art ». Qu'en est-il du programme qui a fait l'objet de l'évaluation coordonnée par l'Observatoire ? Peut-on dire qu'il est innovant dans sa conception, dans son domaine d'intervention, dans ses effets ?

À première vue, ce programme se situe dans un champ déjà largement soutenu et encadré, celui de l'éducation artistique et culturelle, et on peut s'interroger à juste titre sur la dimension innovante de la Fondation dans ce secteur, que les pouvoir publics n'ignorent pas. Cependant, c'est un secteur fragile, marqué par une forte discontinuité des politiques, notamment du côté de l'Éducation nationale pour l'enseignement obligatoire, et plus encore du côté de Jeunesse et Sports pour l'éducation non formelle et l'activité socioculturelle. Parallèlement, le ministère de la Culture fait preuve d'une continuité certaine dans son engagement, mais celui-ci est notoirement insuffisant au regard des besoins de la population concernée. D'autre part, l'évolution de l'Éducation nationale, qui tend de manière assez permanente à un recentrage sur les enseignements, dont témoigne l'émergence de l'histoire des arts dans les programmes officiels récents, interroge sur la place et le rôle des pratiques dans l'accès à la culture pour les enfants. De la même façon, l'investissement des collectivités territoriales dans ce secteur définit le plus souvent la pratique de l'enfant comme une des composantes d'un projet de démocratisation culturelle fondé sur la diffusion des œuvres et la fréquentation des lieux, et non comme un objectif en soi. Enfin, la Fondation de France apporte une dimension largement absente dans ce paysage institutionnel : la transversalité des projets entre les univers de vie des enfants (l'école, le centre social, la famille, le quartier, etc.), et la diversité possible des partenaires des projets, notamment avec la prise en compte des acteurs socioculturels.

L'analyse quantitative¹ fait en effet apparaître une forte composante socioculturelle dans le portage des projets, aussi bien présentés à la Fondation de France que retenus en dernière instance et soutenus financièrement : 56 % des projets ont, comme porteur de projet principal², des structures socioculturelles. Les porteurs de projets culturels et scolaires sont donc légèrement minoritaires, du moins en tant que porteur principal du projet, ce qui distingue assez nettement les actions soutenues par la Fondation de celles qui sont soutenues dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

De la même façon, alors que la tendance, dans les dispositifs actuels d'éducation artistique, est d'associer de plus en plus les lieux culturels dans les projets, la Fondation soutient en grande majorité (plus de 80 % des cas) des actions dont les partenaires sont des artistes indépendants (c'est-à-dire des compagnies, des collectifs, des artistes agissant de manière individuelle tels que les artistes plasticiens, qui représentent le domaine culturel le plus mobilisé par les projets). Cela peut s'expliquer de plusieurs manières. Tout d'abord, la Fondation de France vise des territoires qui sont rarement bien dotés en équipements culturels (quartiers relégués, zones rurales éloignées).

la Fondation de France s'est intéressée aux pratiques artistiques des enfants, non pas à partir d'une réflexion sur la diffusion des œuvres et les publics de la culture, mais à partir de questions de société : la politique de l'enfance, la prévention de la violence, la nécessité d'accompagner des initiatives locales dans des territoires restés en marge de l'action publique.

Ensuite, elle privilégie l'accès aux pratiques (98 % des projets), plus que l'accès aux œuvres et aux lieux (66 % des projets), bien que ce critère ait été ajouté récemment et commence à devenir discriminant. Enfin, la présence d'un artiste est un des critères majeurs parmi ceux qui sont définis pour la sélection des projets. Il en résulte une faible prise en compte des professionnels, des démarches et des outils qui pourraient être mis au service de la médiation culturelle, c'est-à-dire de la dimension réflexive et critique du rapport à l'art et à la culture.

Au-delà de ces différences, réelles, avec les dispositifs d'éducation artistique gérés par l'État ou les collectivités, la Fondation de France pose, par le biais de cette

SYNTHÈSE D'ÉTUDE

étude, des questions qui sont plus largement débattues dans les politiques publiques. Quel est le degré de pertinence d'un dispositif qui soutient une centaine de projets chaque année dans l'ensemble du territoire national? Cette pertinence se joue-t-elle au niveau de l'ajustement des critères? Ces mêmes critères, qui garantissent plutôt bien la qualité des projets retenus, sont-ils eux-mêmes pertinents pour fonder l'impact de l'appel à projets? En d'autres termes, au sein de ces actions, s'agit-il d'enjeux d'exemplarité (en termes de « bonnes pratiques »), d'innovation (en termes de prospective), de subsidiarité (en termes d'intervention dans les failles du système)? Face à ces questions, l'étude propose de

L'étude rappelle le manque actuel de connaissances sur les effets de l'éducation artistique et des pratiques artistiques sur les enfants et leur entourage. En soutenant des travaux de recherche sur ces sujets, la Fondation pourrait jouer le rôle pionnier qui est le sien, favoriser la production de connaissances et mettre en débat les résultats de la recherche.

repositionner l'argumentaire de l'appel à projets, non pas dans ses critères d'attribution d'aides, qui sont pertinents et cohérents, mais par rapport à son impact dans la société. Le faible nombre d'actions retenues par la Fondation de France (une centaine par an pour l'ensemble du territoire national), se justifierait mieux si celles-ci étaient soutenues sur une durée plus longue, et si elles servaient de fondement à une réflexion critique sur des pratiques largement consensuelles, mais encore peu étudiées sur le plan scientifique. L'étude rappelle le manque actuel de connaissances sur les effets de l'éducation artistique et des pratiques artistiques sur les enfants et leur entourage.

En soutenant des travaux de recherche sur ces sujets, la Fondation pourrait jouer le rôle pionnier qui est le sien, favoriser la production de connaissances et mettre en débat les résultats de la recherche. Cette préconisation est à mettre en rapport avec un certain déficit de communication sur l'appel à projets, notamment du côté des structures aidées par le programme « Ouverture au monde », ce qui ne facilite pas la perception du positionnement particulier de la Fondation, ni ce qu'elle apporte de différent lorsqu'elle choisit d'aider un projet plutôt qu'un autre : paradoxalement, alors que la Fondation de France est perçue comme un organisme qui confère une reconnaissance institutionnelle élevée

aux projets dans leur contexte local, les structures qui portent ces projets mentionnent très peu ce soutien dans leurs supports de communication. Enfin, malgré la conjoncture financière et économique qui est particulièrement défavorable à l'activité des fondations et des mécènes, les chercheurs se sont interrogés sur la gestion annualisée des projets, alors qu'une fondation a, beaucoup plus qu'une administration ou un service de collectivité, la possibilité d'une vision et d'une gestion pluriannuelles de son activité.

Sur le plan des domaines culturels mobilisés, on remarque que ceux-ci répondent à la division traditionnelle des arts « canoniques » : arts plastiques, musique, théâtre, danse, etc. Cela parait assez naturel dans la mesure où la question des pratiques artistiques est centrale dans l'appel à projets « Ouverture au monde ». L'étude propose néanmoins de réfléchir à d'autres domaines de pratiques culturelles (et non plus seulement artistiques) et à leurs nouveaux supports technologiques, numériques. Elle propose aussi d'intégrer une réflexion sur la diversité culturelle dans les termes mêmes de l'appel à projets, ce qui permettrait à la Fondation de se distinguer plus clairement des autres instances institutionnelles qui soutiennent des projets culturels et artistiques destinés à l'enfance.

Le programme « Ouverture au monde » est original dans la mesure où peu de dispositifs publics réussissent réellement à établir des transversalités entre les différents temps de vie de l'enfant, et à mettre en prise les secteurs de la culture, de l'éducation, du périscolaire et du temps libre. Les grandes difficultés structurelles qui ont longtemps empêché Culture et Jeunesse et Sports de travailler ensemble peuvent être en partie résolues dès qu'il s'agit d'envisager l'échelle d'un projet de territoire (quartier, zone rurale), qui réunit l'ensemble des acteurs concernés par les pratiques artistiques des enfants, en temps scolaire ou hors temps scolaire. Permettre à des acteurs culturels, socioculturels et éducatifs de travailler ensemble reste un objectif rarement réalisé en raison de la différence des cultures de travail des uns et des autres.

L'étude des procédures et des instances de décision et de suivi au sein de la Fondation de France a fait apparaître d'autres éléments originaux et intéressants, susceptibles de renouveler plus largement des pratiques professionnelles d'expertise et de suivi des projets. Une autre originalité du programme réside, en effet, dans l'accompagnement des porteurs de projets. Contrairement à ce qui se pratique souvent, « le doute profite » aux porteurs de projets dont les intentions sont floues ou mal comprises par les personnes chargées de l'instruction des projets présélectionnés. Bien des choses se jouent dans ce qui est, souvent, au-delà d'une simple instruction, un véritable accompagnement. De nombreux projets sont expertisés, au bénéfice du doute, plutôt que rejetés d'emblée. Cette qualité particulière tient à la composition des comités de présélection et de sélection : le recours à des personnes bénévoles, qui ne sont pas toutes spécialistes du secteur culturel, loin de là, explique en partie cette « bienveillance » constatée au cours des comités d'examen des projets. Il permet de socialiser les processus de décision dans des programmes d'intérêt public, financés par les dons d'organismes et de particuliers, en assurant une diversité de points de vue. Nous pouvons parler à ce sujet d'expertise partagée plutôt que d'expertise citoyenne : la méthode repose, non sur l'illusion que chacun peut participer à l'expertise des projets, mais sur la conviction que chacun peut être formé à cette expertise. À cet égard, les échanges souvent animés au cours des comités de sélection ne sont pas le signe de contradictions à résoudre, mais plutôt la condition nécessaire d'un débat permanent.

Marie-Christine Bordeaux

Maître de conférences en Sciences de la Communication, GRESEC/Université Stendhal, Grenoble 3

Marie-Paule Balicco

Enseignant-chercheur en psychologie cognitive à l'Université Joseph Fournier, Grenoble, membre du GRESEC/Université Stendhal Grenoble 3

Hana Gottesdiener

Enseignant-chercheur en psychologie à l'Université Paris X, Nanterre, membre du Laboratoire Culture et communication, Université d'Avignon

Jean-Christophe Vilatte

Enseignant-chercheur en sciences de l'éducation à l'Université de Nancy, membre du Laboratoire Culture et communication, Université d'Avignon

Fondation de France: ouverture au monde par l'art et la pratique artistique des enfants de 6 à 12 ans

NOTES

1- L'étude comporte un volet quantitatif important, avec l'analyse fine de 400 dossiers, dont deux tiers de projets soutenus par la Fondation de France et un tiers de projets retenus en première instance, puis expertisés, mais non soutenus en seconde instance. Ces projets ont été soumis à la Fondation de France entre 2004 et 2007, dans l'ensemble du territoire national.

2- Tous ces projets comportant au moins deux partenaires, il a fallu distinguer les porteurs de projets à titre principal ou secondaire.